

**CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE**  
**JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition faite par l'association « Compagnie de la Fortune – Théâtre en soi » dans le cadre d'une animation organisée lors des Journées européennes du patrimoine, les 21 et 22 septembre 2024,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un contrat de cession de spectacle est signé avec l'association « Compagnie de la Fortune – Théâtre en soi », n° de SIRET 49398142700021, domiciliée à SERY-MAGNEVAL (60800), 7 rue Robert Ruegg, représentée par Madame Carole TAMARZRIT, sa Présidente.

**Article 2 :**

La prestation consiste en la présentation du spectacle « Anne de Kiev, une quête de liberté », par 5 acteurs, les 21 et 22 septembre 2024 (2 représentations par jour).

**Article 3 :**

Le coût pour les quatre représentations est de 3.761,07 €/TTC.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 mars 2024

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**26 MARS 2024**

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20240326-DEC2024-30-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2024  
Date de réception préfecture : 26/03/2024